

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 22 mars 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Denis Coderre, Maire

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0412**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 mars 2017, en y retirant les articles 20.011, 20.018, 20.023 et 60.001 et en y ajoutant les articles 20.030 et 20.031.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 0413**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 0414**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 0415**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
- 3 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162621005

---

**CE17 0416**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 24 mois, avec les firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes identifiés dans le tableau des adjudicataires par arrondissement joint au dossier décisionnel, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les dépenses totales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15759 :
  - Construction DJL inc. 4 474 558,30 \$, taxes incluses;
  - Les Pavages Chenail inc. 100 258,20 \$, taxes incluses;
  - Construction & Pavages Portneuf inc. 741 860,67 \$, taxes incluses;
  - Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 327 877,08 \$, taxes incluses;
  - Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 83 702,95 \$, taxes incluses.
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177315003

---

**CE17 0417**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier l'entente-cadre collective octroyée à Beaugard Environnement ltée (CG16 0700), d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177157001

---

**CE17 0418**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 458 512,26 \$, taxes incluses, pour le projet de ragréage et d'encapsulation de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 516,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5876;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175895002

---

**CE17 0419**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 155 281,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 955 281,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333703;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177231003

---

**CE17 0420**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1170884001

---

**CE17 0421**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 4 - d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167217002

---

**CE17 0422**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177526003

---

**CE17 0423**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 350 614,02 \$, taxes incluses, pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Les Constructions Lavacon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 659 725,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5887;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164362002

---

#### **CE17 0424**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 450 705,87 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 398 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177231006

---

#### **CE17 0425**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Michelle Décary, Architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis de conseiller professionnel lors de la mise en œuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 266 167,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177444001

---

**CE17 0426**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel WAA Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la station « Maîtrise des plantes envahissantes » du Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique, pour une somme maximale de 291 547,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15740 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176365001

**CE17 0427**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 3 - d'approuver les projets de convention, par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231016

**CE17 0428**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M. inc.	5 792 727,94 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175249001

---

#### **CE17 0429**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175921001

---

#### **CE17 0430**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 364 424,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel IGF Axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 325 379,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15729 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;



3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1171009003

---

**CE17 0431**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Section de Montréal d'Ikebana International autorisant la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de cette section, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique, les 22 et 23 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177229001

---

**CE17 0432**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de reconduire l'entente (contrat de services) de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. (intervenue initialement avec l'ancienne Ville de LaSalle) relativement à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site d'élimination de neige Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1160587006

---

**CE17 0433**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc., pour une somme globale de 4 335 000 \$ représentant l'indemnité finale payable à Day & Ross inc. à la suite de l'expropriation d'une partie d'un terrain vague constitué d'une partie du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 28 057,5 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un nouveau centre de traitement de matières recyclables;

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, un chèque au montant de 4 335 000 \$, rédigé au nom de l'étude BCF S.E.N.C.R.L. en fidéicommis;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

le tout sous réserve de l'approbation par le conseil d'agglomération de l'abandon d'une partie de l'expropriation ci-après décrite ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1173778001

---

#### **CE17 0434**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder une subvention par le biais de don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231012

---

#### **CE17 0435**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, pour le projet Maison autochtone de Montréal, pour l'année 2017, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien 2017</b>
<b>Mission Old Brewery</b>	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	<b>150 000 \$</b>
<b>Mission Bon Accueil</b>	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	<b>150 000 \$</b>
<b>Maison du Père</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>150 000 \$</b>
<b>La rue des femmes de Montréal</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>102 960 \$</b>
<b>Association d'entraide Le Chaïnon</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>54 318 \$</b>

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166794007

---

#### **CE17 0436**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ à Festival Solaire Nordique du Québec pour la première édition du leur festival et l'accueil de l'avion solaire Solar Stratos qui aura lieu du 9 au 22 juin 2017, à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1160679025

---

#### **CE17 0437**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec en 2017;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1160881002

---

**CE17 0438**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1175175001

---

**CE17 0439**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1161654008

---

**CE17 0440**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal octroyée à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. (CG14 0412);
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15;
- 3 - de réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, pour l'exécution des services professionnels de la firme Morneau Shepell, prévue auparavant pour le contrat avec la firme Normandin Beaudry;
- 4 - d'autoriser le transfert des ajustements budgétaires des années 2017 à 2019 (soit : 26 026 \$ en 2017, 27 066 \$ en 2018 et 26 737 \$ en 2019) à la suite de la résiliation de la convention citée plus haut;
- 5 - de prendre note que cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et qu'elle a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération;
- 6 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176775001

---

**CE17 0441**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec
- 2 - d'augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1170191002

---

**CE17 0442**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 1 020 000 \$, soit 425 000 \$ en 2017, 340 000 \$ en 2018 et 255 000 \$ en 2019, à l'Île du savoir pour la réalisation du Festival Eurêka!;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3 - de financer la contribution pour l'année 2017 à même le budget des dépenses contingentes d'administration locale;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176352001

---

**CE17 0443**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 430 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services pour une valeur monétaire de 125 000 \$ dans le cadre de la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2017, conditionnellement à :
  - l'obtention par Triathlon International de Montréal d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
  - l'obtention d'un engagement formel de Triathlon International de Montréal à consentir un legs d'une valeur à déterminer pour la population montréalaise, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 430 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176641001

---

**CE17 0444**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville de Montréal à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- 2 - de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160191009

---

**CE17 0445**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des deux projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 (soit le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »);
- 2 - d'autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173430003

---

**CE17 0446**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170843002

---

**CE17 0447**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1170843003

---

**CE17 0448**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Exprolink inc. (CG13 0206);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174922004

---

**CE17 0449**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$, taxes incluses, dans le cadre du règlement d'emprunt 15-058 pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, constitués des lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176462002

---



**CE17 0450**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en coordination avec le Service de la concertation des arrondissements, afin de documenter les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires et de faire toutes les représentations nécessaires dans le but de faire valoir notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points (R-5 et R-6);
- 2 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements et le Service de la mise en valeur du territoire, pour colliger et consolider l'information sur les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou observées, de l'application du Plan d'action en cinq points et du moratoire sur les champs de compétence de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que sur leur cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle (R-5 et R-6);
- 3 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1163430030

---

**CE17 0451**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1173843001

---

**CE17 0452**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176767001

---

**CE17 0453**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1172837001

---

**CE17 0454**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1172837004

---

**CE17 0455**

Vu la résolution CA17 30 03 0079 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91<sup>e</sup> Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166425012

---

**CE17 0456**

Vu la résolution CA17 170072 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1173558005

---

**CE17 0457**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA13 13 0316 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité 23-T9 à même une partie du secteur 23-02, pour les terrains occupés par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850 à 4906, boulevard Robert constitué du lot 1 002 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1133385070

---

**CE17 0458**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Pierre Gravel à titre de directeur - gestion des matières résiduelles et infrastructures, au Service de l'environnement, dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120003

---

**CE17 0459**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396004

---

**CE17 0460**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner et de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1176368001

---

**Levée de la séance à 10 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE17 0412 à CE17 0460 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville